

**Extrait du Procès-Verbal  
Des délibérations du 22 juin 2023  
DEL-2023-51**

Nombre :

- \* de conseillers en exercice : 68
- \* de Présents : 36
- \* de Représentés : 2
- \* de Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Ange DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marc Marie FILIPPI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Vital GERONIMI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNOCENZI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. DOMINICI Jean-Paul 1<sup>er</sup> adjoint représentant M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Pierre ORSINI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO.

Absents : M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Roland LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, M. Pierre Jean STEFANI.

**Objet : Délibération de principe accordant des prêts à caractère urgent aux agents de la Communauté de communes de la Castagniccia- Casinca.**

*NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 26 juin 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 juin 2023. L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Foelli, sous la présidence de Antoine POLI.*

*Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées*

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires, qu'il serait souhaitable de prendre une délibération de principe afin d'octroyer sur leurs demandes, une aide financière exceptionnelle ou d'urgence, aux agents de la Collectivité.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

*Département de la Haute-Corse*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20230622-DEL-2023-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

Notification : 05/07/2023

Cette aide financière est proposée au besoin, sous la forme d'un prêt personnel ou prêt social, avec remboursement échelonné.

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,**

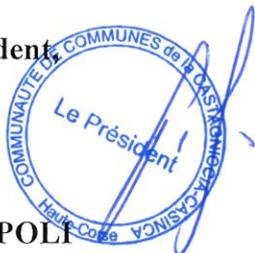
**DECIDE**

- **D'approuver** la délibération de principe afin d'octroyer sur leurs demandes, d'un prêt personnel ou prêt social, aux agents de la Collectivité.

**Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.**

**Pour extrait conforme au registre,**

**Le Président,**



**Antoine POLI**